Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260605-87_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
1er Juin 2026

Date d'affichage
1er Juin 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 Juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **1ER Juin 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND Adjoints, Franck BRYON, Pierrick BARON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Secrétaire de séance : Célia ROLLAND

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 87/2026 **: ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. Denis CHOPIN, Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mr Franck BRYON, Mr Pierrick BARON, Mr Erwan JEHAN, Mme Audrey GALLON

La présidence du bureau est assurée par Mr Le Maire, Denis CHOPIN

b) Les candidatures enregistrées :

Pour les délégués titulaires, candidatures de : Mr Denis CHOPIN, Mr Frédéric RIVIERE et Mr David GILBERT

Pour les délégués suppléants, candidatures de : Mme Florence GELOIN, Mr Pierrick BARON et Mr Loïc CARRE

M. Denis CHOPIN, Maire, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

M. Denis CHOPIN, Maire, indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260605-87_2026-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

c) Élection des délégués

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

a obtenu :

- Mr Denis CHOPIN : 15
Mr Denis CHOPIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mr Frédéric RIVIERE : 15
Mr Frédéric RIVIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mr David GILBERT : 15
Mr David GILBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260605-87_2026-DE

d) Élection des suppléants

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

a obtenu :

- Mme Florence GELOIN : 15
Mme Florence GELOIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mr Pierrick BARON : 15
Mr Pierrick BARON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mr Loïc CARRE : 15
Mr Loïc CARRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN